

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN**Compte-rendu in-extenso de la réunion de Conseil du 18 décembre 2018**

M. ROBERT : Bien, il est toujours difficile de passer d'un sujet à un autre et dans les circonstances actuelles peut-être encore un peu plus, nous avons collectivement appris fin de semaine dernière le décès brutal de Michel BOUCHEZ. Nous avons pour certains une connaissance de son hospitalisation rapide la semaine dernière et la dégradation de son état de santé et c'est dans cette séance de Conseil aussi et peut-être chaque fois qu'on prononcera un anglicisme, une forme d'hommage que l'on pourra avoir auprès de Michel parce que vous vous souvenez du petit tiraillement qu'on pouvait avoir quand on prononçait un mot anglais. Il était le premier à souligner que la langue française était assez diverse et variée, en tout cas riche pour pouvoir avoir un vocabulaire très large et permettre d'exprimer l'ensemble de notre pensée en français. C'était quelqu'un d'engagé, cela nous permet de le remercier au travers de cette séance. Ce qu'on a pu témoigner à sa famille tout à l'heure, son engagement à nos côtés, élu à Fouquières et élu de l'agglomération depuis de nombreuses années il a toujours été fidèle à ses convictions et toujours aussi en recherche de justice et l'égalité qui sont des mots qui, on l'a vu tout à l'heure, à travers des propos notamment des lycéens, des propos qui restent forts et qui restent au plus fort des sens dans notre société actuelle. Donc au travers de ces quelques mots, je voulais que l'on puisse collectivement rendre hommage à Michel BOUCHEZ, avec un moment de recueillement, et y associer également Bernard GEERINKX qui nous a quittés dernièrement et Guy PLAYEZ qui exerçait un mandat communautaire dans le mandat précédent, donc je vais vous demander d'observer un moment de recueillement.
Je vous remercie.

Pour commencer cette séance sur les formes habituelles, avez-vous des remarques sur le compte-rendu de notre dernière assemblée. Oui, M. BERNARD.

M. BERNARD : Oui, Monsieur le Président, je voudrais intervenir par rapport au dernier procès-verbal, donc je voudrais faire une petite déclaration. Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je voudrais tout d'abord vous demander que mes propos qui vont suivre soient inscrits au procès-verbal de cette réunion. Suite à l'incident du dernier Conseil au cours duquel j'ai subi les insultes de M. PEDOWSKI et comme cela a été notifié dans le procès-verbal et relayé par la presse avec un titre plus ou moins incongru, cite « un Conseil agité du bocal », je souhaite apporter quelques précisions.

M. ROBERT : Non, je vous demande juste dans un premier temps, est-ce que vous avez des remarques, c'est formel, je suis désolé mais c'est formel, mais est-ce que vous avez des remarques sur la façon dont les propos ont été retranscrits ? Vous pouvez prendre la parole pour autre chose, mais là c'est une question formelle sur les propos du compte-rendu.

M. BERNARD : Oui, sur les propos du compte-rendu, je suis en train par rapport au compte-rendu et la suite.

M. ROBERT : L'article de presse, ça on n'en est pas responsable de l'écriture.

M. BERNARD : Non, mais je peux terminer ma déclaration. J'ai été tout comme vous, Chers Collègues, élu démocratiquement par le peuple et je reste aujourd'hui au service du peuple. Il est vrai que j'ai quitté le Front National pour rejoindre la liste de « Debout la France » et j'en suis fier. Je ne suis pas comme certains dinosaures dont les idées n'évoluent pas, n'en déplaît à M. PEDOWSKI qui aurait tout intérêt à méditer sur le populisme actuel des gilets jaunes plutôt que de s'enfermer dans la politique.....

M. ROBERT : Non, M. BERNARD, je suis désolé, je vous ai demandé si vos propos avaient trait à la rédaction du compte-rendu, non mais vous avez le droit de faire une déclaration quand on est dans le sujet. Je vous ai, dans un premier temps, demandé, est-ce que vos propos ? Non, vous ne revenez pas sur le procès-verbal, vous commentez un article de presse, on n'est pas là pour commenter.... Non, mais le procès-verbal, donc ça veut dire, vous nous indiquez à quelle page portent vos modifications et vous nous indiquez les propos que vous « contestez, que vous voulez voir modifier », c'est dans cet esprit-là que je voudrais que vous preniez la parole. Je vous redonne la parole dans cette logique-là, je vous demande dans quelle page vous voulez porter vos propos et sur quels mots, vous voulez porter contradiction. Si vos propos ne rentrent pas dans ce cadre-là, je serai obligé de vous couper la parole, ça ne rentre pas, vous pouvez intervenir, je vous demande de respecter le cadre de cette assemblée, voilà. Donc, je vous donne la parole et vous demande à quelle page, vous voulez que l'on se rende pour pouvoir modifier le compte-rendu.

M. BERNARD : C'est impossible de voir ça, c'est quand même un monde....

M. ROBERT : Non.

M. BERNARD : Je suis élu et je ne peux même pas m'exprimer.

M. ROBERT : Non, je ne dis pas que vous ne pouvez pas vous exprimer, je vous demande..... M. BERNARD, ce qui est repris dans la presse ne concerne pas l'assemblée qui n'en est pas le « porte-plume ». Aujourd'hui, je vous demande par rapport au procès-verbal, est-ce que vous avez des propos qui ont été repris dans le procès-verbal qui ne sont pas conformes à ceux que vous avez tenus en séance, la question ne porte que sur ça. Donc, je vous demande si votre propos a trait à la rédaction du compte-rendu ou un commentaire d'article de presse. Si ça a trait à la rédaction du compte-rendu, vous m'indiquez la page et on y vient et on écoute vos propos.

M. BERNARD : Non, mais j'ai compris votre stratégie, j'ai compris. C'est ça la liberté, la démocratie, c'est ça, oui. C'est très bien, bravo...

M. ROBERT : Donc, est-ce que sur le compte-rendu vous avez quelque chose à dire ou pas ? C'est la première question, si vous voulez vous exprimer sur autre chose, vous avez la parole mais sur le compte-rendu, je vous demande juste à quelle ligne, à quel moment les propos qui auraient été repris ne correspondent pas aux propos tenus. C'est formel. Ils correspondent d'accord. Donc on peut mettre au vote le compte-rendu de notre dernière assemblée, voilà. Vote pour ? Merci, donc c'est conforme. Merci beaucoup, nous avons également en préambule donc les décisions prises en application des articles L 2122-22 et L 5211-10 du C.G.C.T.. Y a-t-il des remarques ou des demandes de précisions sur cet article ? Non, c'est adopté, merci beaucoup. On passe à l'examen des délibérations. La première délibération, j'évoquais tout à l'heure le décès de Bernard GEERINKX qui était élu dans cette assemblée à Loos-en-Gohelle et donc nous avons Claude BASSEZ qui est présent ce soir et qui est donc installé au terme de cette délibération n°1 comme conseiller communautaire en remplacement de Bernard GEERINKX pour la commune de Loos-en-Gohelle. La délibération n°2, c'est Didier HIEL qui la rapporte.

M. HIEL : Merci, Monsieur le Président. Mes Chers Collègues, ce projet de délibération concerne la convention relative à la réalisation d'un diagnostic archéologie préventive à la Motte du Bois à Harnes. Par arrêté en date du 6 janvier 2017, le Service Régional de l'Archéologie, la DRAC a prescrit la réalisation d'un diagnostic archéologique sur les parcelles cadastrées dont vous avez les chiffres dans la délibération, sur une superficie totale de 150 090 m². A l'issue de cet arrêté, une saisine anticipée a été prescrite sur notre demande en date du 22 octobre 2018. Les services de l'Etat ont agréé par arrêté en date du 31 octobre 2018 l'ensemble des lots au Département du Pas-de-Calais. Dans cette perspective, une convention doit être établie avec le Département afin de définir les modalités et les délais d'intervention. La délibération vise à autoriser la signature de la convention relative à la réalisation du diagnostic archéologie préventive.

M. ROBERT : Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Non, c'est adopté. Alors, je voulais passer vite aux délibérations, mais dans le Développement Economique, j'ai oublié qu'on avait une présentation de la Louvre Lens Vallée aussi en préambule de l'examen des délibérations, je suis désolé Didier mais tu me pardonneras de laisser la parole à la Directrice de la Louvre Lens Vallée pour nous faire la présentation comme on l'avait eue la fois dernière sur différents organismes, voilà vous avez la parole. Donc une présentation d'un quart d'heure qui avait été cadrée.

MME MAADNOUS : Bonsoir à tous, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les invités, Mesdames et Messieurs les techniciens de l'agglomération de Lens-Liévin, merci de nous donner la parole. Alors, juste préciser le contexte, à la demande des élus communautaires siégeant au Conseil d'Administration de l'Agglomération de Lens-Liévin et siégeant au Conseil d'Administration du Louvre Lens Vallée, on a pour objectif ce soir de vous présenter Louvre Lens Vallée, nos actions, démocratiser ce que l'on fait et je laisserai la parole ensuite à deux entrepreneurs qui sont en ce moment même accompagnés à Louvre Lens Vallée pour expliquer derrière Innovation et Culture ce qu'il se cache. Alors, comme on est décalé, j'avais envie de commencer par un petit quizz culture et de vous présenter Paul Bert avec une citation qui lui est célèbre à savoir : « libérer l'école c'est achever la plus belle des conquêtes de la révolution française ». Sans le vouloir, on est en plein dans le thème même si les lycéens ont déjà quitté la salle, en tout cas on avait un beau message à leur faire passer. Alors effectivement, c'est chose faite. Ce que vous voyez en image, c'est la future école Paul Bert qui se situe donc au 84, rue Paul Bert en face du Louvre Lens qui est le futur lieu de Louvre Lens Vallée que nous allons investir dans trois mois maintenant et cela financé et accompagné, qui est un projet de l'Agglomération Lens Liévin. Un très beau projet que je vous invite fortement à venir visiter, on vous accueillera de la meilleure des façons. Un petit retour en arrière qui était important pour nous de vous apporter et notamment le regard que l'on a su développer sur le territoire. Ce que vous voyez en arrière-plan, ce sont des archives qu'on a pu récupérer auprès de la Mairie de Lens qui représente un peu le territoire et sa transformation. Tout à droite, vous voyez Lens avant la Première Guerre Mondiale. La deuxième photo, c'est Lens après la Première Guerre Mondiale et enfin c'est l'école Paul Bert sur la troisième et dernière photo, donc qui est en fait une ancienne école et là on apprenait aux enfants à apprendre à compter, à lire et à écrire, toutes ces choses finalement qui vous permettent de grandir dans la société et pourquoi pas accéder à un métier, donc finalement la suite logique de cette école qui accompagne maintenant aujourd'hui les entrepreneurs se grèvent bien dans le paysage. Alors le petit hashtag, c'est le « même pas peur » j'aime en fait appeler ce territoire, le territoire du même pas peur. Je m'explique : comme vous le voyez ces photos sont représentatives des grands chantiers qui ont opéré sur le territoire des positifs et des négatifs et finalement c'est un territoire qui à mes yeux a toujours su se relever, qui a su se reconstruire après les deux premières guerres, qui a su servir la France entière pour se relever après les deux premières guerres justement par l'exploitation des mines. L'exploitation des mines ayant fermé plus de 150 ans d'exploitation donc un nouveau gros coup pour le territoire et finalement qui se relève à nouveau et qui,

accueille le Louvre Lens depuis 6 ans maintenant et qui accueille Louvre Lens Vallée depuis 3 ans et demi maintenant et vous comprendrez pourquoi on l'appelle le territoire du « même pas peur » parce qu'aujourd'hui, ce sont de véritables challenges que vous accompagnez, que vous avez décidés et que l'on essaye en tout cas d'honorer chaque jour. Les photos que vous voyez en arrière-plan sont des lieux que l'on a investis depuis un an maintenant. Donc, Louvre Lens Vallée, c'est ce que j'aime appeler, un bébé cluster. Je suis désolée, c'est un anglicisme, veuillez me pardonner donc un cluster c'est quoi, ça fait partie du jargon de tous les jours donc c'est automatique. Alors, un cluster c'est un, en français, traduction littérale, c'est une grappe de raisins donc en fait symboliquement ça représente le fait qu'on est capable d'associer tout un écosystème, entrepreneurial, universitaire, là pour le coup acteur de la culture parce qu'on porte le nom du Louvre Lens et on opère dans les activités culturelles. Alors, vous me direz, la culture qu'est-ce que ça représente ? On a deux personnes qui vous parleront de la culture pour eux, mais la culture c'est très large, avant tout la culture ce sont les hommes, sans les hommes et sans les femmes la culture n'existerait pas, donc c'est vraiment plusieurs activités mais qui passent toujours par l'humain qui est vraiment au centre de l'accompagnement de nos entrepreneurs. La culture ça peut être l'architecture, ça peut être le design, ça peut être le tourisme, ça peut être la musique, ça peut être le cinéma, les contenus, l'audiovisuel, la numérisation, les œuvres d'art, l'expérience visiteurs. La culture c'est vraiment transverse et aujourd'hui cette mixité est bien représentée au sein de Louvre Lens Vallée. Donc le bâtiment que vous voyez en arrière-plan, c'est le bâtiment que l'on a investi depuis un an maintenant comme je l'expliquais, qui représente à peu près 350 m² et on est à peu près à l'exploitation maximale de ce lieu et le projet final est l'école Paul Bert qui est en travaux depuis un peu plus d'un an maintenant et qui nous sera livrée en mars avec une levée des options normalement livraison en mars. Je tenais à revenir un peu sur les enjeux d'Agglomération de Lens-Liévin et j'ai repris une citation du site WEB qui nous parle assez, qui correspond vraiment à nos valeurs, donc le site WEB de l'agglomération et qui représente vraiment pour nous les enjeux du territoire. Les enjeux liés au développement durable, il y a certains aspects de la Troisième Révolution Industrielle qui se retrouvent aussi au cœur du projet et dans des valeurs communes, des valeurs qui nous parlent beaucoup. La solidarité entre les générations, la transversalité, je parlais de culture et de plusieurs secteurs d'activités, la transversalité est importante. La prise en compte des dimensions environnementales, économiques, sociales, la responsabilité vis-à-vis des générations futures et des populations fragiles. J'ai remis un peu un nuage de mots qui visiblement n'est pas très visible à l'écran donc je vais vous les lire, numériques, participatifs, innovations sociales, économiques, culture et implications citoyennes, tout ça correspond aux valeurs que Louvre Lens Vallée porte chaque jour. Je l'expliquais, Louvre Lens Vallée a pour but d'accompagner les entrepreneurs, donc à chaque entrepreneur il y a des hommes, il y a des femmes plus jeunes, moins jeunes peu importe mais qui ont des projets et qui portent en tout cas des valeurs fortes qui correspondent en tout cas à Louvre Lens Vallée et qui correspondent du coup aux enjeux de ce territoire, territoire qui nous porte depuis le départ. A son origine il y a eu un couple, un couple qui s'est formé et qui a permis la naissance de Louvre Lens Vallée donc je le tenais à le symboliser. L'Agglomération Lens-Liévin qui a été porteur de ce projet, il y a eu l'Etat, il y a eu le Louvre Lens, il y a eu la Région, il y a eu le Groupe Orange et il y a eu également l'Université d'Artois, ensemble ils ont décidé avec l'arrivée du Louvre Lens il y a 6 ans d'accompagner la transformation de ce territoire et le développement de l'attractivité par l'axe culture et innovation et c'est de là que Louvre Lens Vallée est née. La promesse parce qu'il y a un couple et maintenant il y a une promesse, l'ADN de Louvre Lens Vallée, c'est de garantir d'accompagner l'humain à porter des projets alignés avec leur valeur de façon à être capable de surmonter toutes les difficultés de l'aventure entrepreneuriale et en sortir grandi. Nos valeurs bienveillance, respect, partage, humain, excellence, impact économique positif, c'est vraiment ce qui caractérise et ce qui identifie Louvre Lens Vallée, on accompagne les projets mais avant tout on accompagne les hommes et les femmes qui portent ces projets parce qu'on est convaincu qu'une personne qui est bien dans ses baskets, qui sait d'où elle vient, qui sait où elle va, qui est consciente de ces potentiels mais aussi de ses zones d'ombre et de ses difficultés aura plus de chance de réussir dans l'aventure entrepreneuriale et dans cette aventure économique tout simplement parce qu'elle aura pris conscience de ses difficultés et de comment bien s'entourer et je pense qu'il y a des entrepreneurs derrière moi, en parleront beaucoup mieux. Alors l'amour il ne se dit pas, il se prouve. Alors effectivement les preuves de Louvre Lens Vallée sont exposées à vous ce soir, les chiffres en gros depuis le départ c'est 44 projets accompagnés, c'est 32 entreprises créées, c'est 110 postes créés, et c'est 4 485 000 € de levée de fonds. D'autres chiffres clés qui sont aussi importants pour nous, en parité homme/femme, on est à 48 % juste pour vous donner des indicateurs, en général dans le monde de la Tech et de l'innovation, il y a de grands enjeux de parité et hélas l'entrepreneuriat féminin n'est pas encore en tout cas à des indicateurs satisfaisants et la magie de la culture c'est ça, c'est que finalement ça attire beaucoup de profils et la mixité, c'est vraiment la richesse de ce projet. Le Trans générationnel, on en parlait dans les valeurs du territoire, c'est aussi des valeurs qui font partie du Louvre Lens Vallée, aujourd'hui ça va du 15 au 70 ans et désolée pour toi Gwendal mais la différence d'âge est représentée derrière moi et 60% sont issus du territoire, voilà donc on vous image à chaque fois toutes les images que l'on utilise, sont des images de personnes qui portent Louvre Lens Vallée au quotidien et la personne que vous voyez sur cette photo, c'est Eric PREVOST, Eric PREVOST est un Directeur d'entreprise Néliste qui est implantée chez nous depuis un an maintenant, qui promeut des services informatiques et qui est un peu le relais référence Microsoft France en Région Hauts-de-France, il a donc décidé par passion du territoire de s'implanter à Louvre Lens Vallée. Ils ont commencé il y a deux ans, ils étaient au départ deux, aujourd'hui ils sont une trentaine et ils prévoient de recruter, de passer entre 60 et 80 personnes l'année prochaine. Il a rejoint la gouvernance de Louvre Lens Vallée pour toujours accompagner mieux son développement et il est Vice-Président du Club Tactic, donc le Club Tactic qui représente toutes les entreprises innovantes et numériques de l'Artois.

MME MAADNOUS : Voilà quelques chiffres qui représentent un peu la Communauté, les engagements de Louvre Lens Vallée, la clé de réussite pour le développement et en gros jusqu'ici ce que ça représentait en termes de chiffres 100 000 € fonds privés investis au sein du Louvre Lens Vallée, c'est plus de 300 heures d'accompagnement, 13 160 heures de travail qui représentent 1 395 serrages de mains, et autant de cafés consommés, plus de 500 visiteurs sur sites, plus de 60 partenariats engendrés, ça représente en gros 4 500 personnes mobilisées dans l'écosystème, voilà. Je laisse la parole aux entrepreneurs.

M. DRON : Je me présente, je m'appelle Jérôme, je suis le patron de Rédison, une startup qui est hébergée au Louvre Lens Vallée qui a un an d'existence, un peu plus d'un an. Rédison c'est une startup dans les solutions innovantes, à côté de ça, je suis père de famille, j'ai 5 enfants et je suis un pur produit Chtimi et j'en suis fier. Je vais simplement, je sais que vous avez l'habitude de voter, de lever la main, donc je vais vous mettre à contribution, qui dans la salle a déjà tapé du pied en suivant un rythme de musique quelconque à la radio ? Bien merci. Dans sa voiture, dans les embouteillages en tapant sur son volant qui fait la même ? Tout le monde. Et maintenant qui a déjà acheté une batterie, une batterie de musique, un instrument de musique, très bien. Donc effectivement, je vous remercie d'avoir participé à ce petit jeu. Ce qu'il faut retenir, ce qui est intéressant, on est tous plus ou moins confrontés au rythme, on connaît tous quelqu'un qui a fait de la batterie dans sa vie par contre, finalement on est très peu à avoir franchi le pas de l'achat d'une batterie et c'est assez simple les raisons qui expliquent ça, comme vous le savez une batterie ça prend beaucoup de place, ça fait beaucoup de bruit et ça coûte un peu d'argent et c'est là où on intervient, en fait voilà je vous présente ce qu'on a créé donc ça s'appelle sunstroke, ce sont des capteurs connectés que vous venez fixer sur vos baguettes de batterie, sur vos pieds et grâce à votre téléphone et une application dédiée, vous allez pouvoir faire de la batterie n'importe où sur n'importe quoi, de manière très concrète vous êtes dans votre canapé en train de regarder la TV, vous souhaitez que votre coussin se transforme en caisse claire, vous l'indiquez simplement à votre téléphone et dès lors que vous allez taper sur votre coussin, votre téléphone va lui donner le son d'une batterie. Je vous ferai une démo après avec grand plaisir. Donc, voilà c'est un produit qui est 100 % français qui est fait et produit en grande partie dans la région, et ce que je voulais dire, c'est voilà grâce au Louvre Lens Vallée, grâce à tout l'écosystème qu'il y a autour, on a la possibilité ici, l'énorme chance je pense de pouvoir s'épanouir dans notre passion, dans notre métier et clairement j'invite vraiment toutes les personnes ayant un projet culturel à rejoindre le Louvre Lens Vallée, plus globalement la région, on parle souvent de Lille sur la partie technologique, il faut savoir que maintenant à Lens, sur le territoire, il faut compter avec nous, voilà. « Démonstration ».

M. DAUPHIN : Je m'appelle Gwendal DAUPHIN, je viens d'Orléans et j'appartiens à une société qui fait des objets connectés pour l'industrie, la smart city et l'environnement militaire. Donc on peut se poser la question pourquoi le Louvre Lens Vallée parce qu'on avait une idée, on voulait utiliser nos technologies de façon à développer une solution pour les musées et tous les éléments de patrimoine de façon à assurer des conditions de conservation optimum. On a donc utilisé nos savoir-faire pour créer ce capteur qui va vous surveiller sans film de manière autonome, la température, l'hydrométrie et prévenir les conservateurs en cas de sortie des normes. Donc, c'est quelque chose au début très technique, relativement technique. Là, où on a innové, c'est qu'on a récupéré un système d'attache, on va dire, qui permet la transmission de la donnée et mon capteur qui faisait simplement température et hydrométrie tout à l'heure avec une batterie, là je viens de lui rajouter la fonctionnalité surveillance du CO², du taux de CO² dans la salle. Donc, si jamais le taux de CO² augmente, il faut évacuer la salle. Voilà donc sur le côté technique mais ça ne suffisait pas, alors on a rajouté aussi quelque chose pour faire la promotion des œuvres que l'on a devant soi, souvent on se retrouve dans un musée, on a simplement un petit cartel avec le nom de l'artiste, le nom de l'œuvre, mais on ne sait pas ce qu'il y a derrière. Donc, on a voulu démocratiser et fournir cette première marche vers la connaissance en offrant un cartel numérique par le biais d'une implication qui sera limitée à 50 lignes, 2 500 caractères de façon à avoir une lecture rapide et vous donner l'envie d'aller plus loin, de connaître davantage cette culture. Donc on avait ce projet, c'était bien, on était sur Orléans, on a notre petit écosystème, tout va bien et ce projet, très honnêtement, je pense qu'il aurait vécu à peu près 6 mois mais on a eu la chance de rencontrer Wafaa, toutes les équipes du Louvre Lens Vallée qui nous ont à la fois crédibilisés et qui nous ont poussés dans nos retranchements « de façon à pousser cette solution » et réellement la développer et ça sans le Louvre Lens Vallée, sans cette action, sans ces rencontres très riches que nous avons eues avec tout cet écosystème culturel qui nous a permis de peaufiner et de continuer à développer cette application, ça n'existerait pas et donc aujourd'hui les résultats de cette société PROTOMOTECH et bien c'est que nous allons faire une exposition à Berlin, nous allons faire le pavillon français à Pékin pour une exposition validée par le Bureau des Expositions Universelles en 2019. Nous sommes devenus partenaires des 500 ans de la renaissance en centre Val de Loire, de Orléans à Tours jusqu'à Chartres et pour descendre jusqu'à Bourges. Donc on est actuellement en chasse des châteaux, on a une subvention de la région centre pour abaisser nos coûts et terminer rapidement le développement. Nous sommes en train de faire nos premiers recrutements, à la fois sur la région d'Orléans pour la partie commerciale mais ce qui est très important, c'est que tout le back ground, le développement web et le suivi des applications web et la création va se faire à l'incubateur du Louvre Lens Vallée dès que les locaux seront disponibles, voilà. Donc on a hâte mais vraiment hâte de pouvoir rejoindre l'école Paul Bert. On a déjà un développeur stagiaire qui, pour l'instant, on l'a mis à Orléans mais il sait qu'il va venir à Lens, c'est prévu et nous prévoyons de deux à dix recrutements dans les deux ans à venir sur le territoire. C'est pour cela que, en même temps, et bien moi je tenais à vous remercier tous ici d'avoir permis, d'avoir financé, d'avoir donné cette chance sur cet incubateur le Louvre Lens Vallée et je remercie toute l'équipe et Wafaa.

M. ROBERT : Merci beaucoup pour cette présentation. C'est vrai qu'il y a des moments, un exemple vaut mieux qu'un long discours et vous en avez été la preuve à la fois dans la présentation du Louvre Lens Vallée mais aussi dans les concrétisations, les premières concrétisations que vous avez pu porter à notre connaissance ce soir. Merci beaucoup. On revient aux délibérations, Didier, la 3 donc.

M. HIEL : La délibération n°3 concerne l'Etablissement Public à caractère industriel et commercial qui est l'Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération, qui a mis en œuvre et décliné la nouvelle stratégie de positionnement touristique pour le territoire par le biais d'une initiative notamment en communication et dans la conception d'offres touristiques innovantes favorisant l'expérience, le sens de l'essentiel avec magazines, sites web, réseaux sociaux et vidéo. Afin d'assurer la poursuite de cette dynamique, il est nécessaire de prendre des dispositions financières permettant à l'EPIC de mener l'exécution de ces missions et d'assurer la continuité du service avant le vote du budget primitif de la Communauté d'Agglomération par le versement d'une avance de subvention au titre de l'année 2019 en l'attente du vote du budget primitif de la même année de la CALL pour un montant de 500 000 €.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est pour aussi permettre à l'équipe de fonctionner...

M. ROBERT : Des remarques, des questions, non ? On a eu la présentation au dernier Conseil aussi de l'activité qui était aussi un moment peut-être là de prise de connaissance et de prise de conscience du travail qui a été réalisé. C'est adopté pour la 3, la 4.

M. HIEL : Alors la 4, cette délibération vous propose de définir l'intérêt communautaire en matière de politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales autour des axes stratégiques suivants : réguler l'offre commerciale et se doter d'une stratégie sur les implantations commerciales, sur la base des travaux en cours pour la révision du SCOT. La CALL, conjointement avec la CAHC qui a déjà délibéré, pourrait lancer la mise en place d'un document d'aménagement artisanal et commercial, la CDAC, document à l'autorité juridique pour mettre en place une politique de régularisation du commerce sur le territoire. Il permettrait notamment de pouvoir formaliser les avis communautaires sur les implantations commerciales présentées lors des commissions départementales d'aménagement commercial, CDAC et porter ainsi les orientations de la stratégie commerciale de l'agglomération, conforter les polarités commerciales en centre-ville, centre bourg et quartier Politique de la Ville. Un dispositif d'aide à l'immobilier destiné aux commerçants et artisans reprenant un local commercial vacant pour être mis en place directement par l'agglomération sans demander l'autorisation de la région des Hauts-de-France. Le périmètre d'intervention serait celui du programme cœur de ville pour les communes de Lens-Liévin, des centres bourg et des QPV. Centres bourg c'est un vocal, j'aurais préféré qu'on puisse mettre commerces de proximité mais ça on peut peut-être revenir sur ce vocal. Un deuxième dispositif visant le développement du commerce existant et où l'accompagnement d'investissement matériel pourrait ensuite être mis en place en partenariat avec la Région Hauts-de-France. Celui-ci nécessiterait en effet un conventionnement festif qui pourrait également être regroupé avec d'autres régimes d'aides de la Communauté et envisager de développer aussi certaines aides aux entreprises d'accompagnement de projets ESS. Accompagner l'adaptation des commerçants aux nouvelles pratiques des consommateurs, la CALL pourrait accompagner les dynamiques collectives de soutien aux commerces et à l'artisanat notamment pour la mise en place de circuits courts dans le cadre du système d'alimentation territoriale durable et l'aide à l'intégration ou à l'optimisation de la digitalisation des commerçants en lien avec les actions du programme cœur de ville. Alors, je pense que la délibération est beaucoup plus complète, beaucoup plus précise, il suffit de s'y référer pour avoir vraiment tous les détails, voilà Monsieur le Président.

M. ROBERT : Sur la définition de centre bourg, c'est aussi les centres de commune peut-être moins structurés avec un centre-ville historique ou peut-être trop dense et qui constitue une centralité par rapport aux communes avoisinantes, on est un peu dans cette logique-là. Bruno.

M. TRONI : Oui, Président, on a commencé à avoir un début de réponse à notre interrogation puisque autant on peut être d'accord sur le titre quand on dit conforter les polarités commerciales en centre-ville, centre bourg et quartiers Politique de la Ville mais ensuite dans la définition, on préférerait qu'on indique bien encore une fois les centres villes parce qu'effectivement il y a l'opération cœur de ville sur Lens et Liévin, on a délibéré d'ailleurs sur un certain nombre de choses mais je crois que les 36 communes de l'agglomération méritent tout autant que leurs centres villes, de porter une attention particulière. On se le dit assez souvent, on l'a encore répété en Bureau, le développement des grandes surfaces commerciales nuisent énormément à notre commerce de proximité et je pense qu'il faut que toutes les communes de l'agglomération puissent se retrouver dans cette délibération en parlant bien de centres villes à revitaliser et sachez mais je pense et vous le savez, qu'il y a un programme national de revalorisation des centres bourg, il y a un peu d'argent, c'est 300 millions qui ont été mis par l'Etat, il faut peut-être aussi aller chercher cet argent si on peut y aller.

M. ROBERT : C'était pouvoir aussi donner une autre polarité en mettant centre bourg plutôt que centre-ville, ou centre du village, de la place du village, tout le monde a cette logique-là, c'était aussi donner une autre, on va dire légitimité, une autre envergure peut-être à des actions qui sont portées à l'échelle peut-être de communes plus larges qu'uniquement la commune géographique, voilà c'était dans cet esprit-là. Sur l'esprit, c'est un peu ce qu'on partage et après c'est essayer de différencier parce que si on parlait des QPV, alors les QPV ne constituent pas forcément les centres villes et donc on a voulu les distinguer et mettre aussi par rapport à la commune notamment plus rurale d'avoir cette polarité qui doit être identifiée. Didier.

M. HIEL : Oui, Président, vous avez tout à fait raison. Il suffit de prendre l'exemple de ma ville où vous avez un centre bourg qui est dans un centre et puis une opération QPV qui est à la Cité 8 mais il n'y a pratiquement pas de commerce. C'est juste un jeu d'écritures et plus question de vocable mais sur le fond nous sommes d'accord.

M. ROBERT : Et sur l'esprit, on regardera comment on le rédige mais on est d'accord sur cette vocation-là, d'accompagner aussi les commerces du centre-ville comme on l'a déjà fait notamment avec l'offre et l'aide à l'artisanat qu'on a initié il y a quelques années sur l'aide au maintien du dernier artisan ou l'accompagnement de certains métiers artisanaux dans les centres villes et l'aide qu'on apporte, sûrement insuffisante, à Gohelle Initiative pour aider justement à la reprise et à la création de commerces dans certaines communes. Une demande de vote sur la délibération ? Non. C'est adopté. Merci beaucoup. La délibération n°5, François LEMAIRE.

M. LEMAIRE : Oui, Monsieur le Président, si vous en êtes d'accord, je vous propose de regrouper les délibérations 5 à 11 puisqu'il s'agit de délibérations relatives à la mise en œuvre de l'ERBM. La délibération n°5 en fait rectifie une erreur que nous avons commise lorsque nous avons défini les critères de financement des opérations de rénovation et prévisibles au titre de l'ERBM. Nous avons inscrit un objectif de performance énergétique à hauteur de 80 kwh, en fait ce qui ne correspond pas à la norme du logement ancien, donc nous avons rectifié et nous vous proposons donc de passer à 104 pour obtenir l'étiquette énergétique de catégorie C. Ensuite, les délibérations suivantes vous proposent d'octroyer les aides communautaires aux différentes opérations qui ont été inscrites dans le cadre de la programmation 2018/2020 selon bien évidemment les critères que je viens d'évoquer les critères que nous avons délibérés. Il y a deux opérations groupées, l'une concerne Méricourt pour 118 logements, l'autre Bully-les-Mines/Grenay pour 139 logements. Nous avons également des opérations en diffus puisque nous avons donné notre autorisation à Maisons & Cités pour engager des opérations en diffus sous réserve de l'accord des communes. Ce qui est le cas pour Harnes avec 8 logements, Sains-en-Gohelle pour 8 logements, Sallaumines pour 23 logements. Si j'ai bien compris Président, on retire la délibération qui concerne la ville de Lens puisqu'elle sera bien reproposée au début d'année 2019 puisque l'Etat nous demande de globaliser les opérations de construction dans le cadre de la grosse opération que vous avez sur l'îlot Parmentier. Je voudrais quand même insister, mes Chers Collègues, sur le fait que cela représente 296 logements, ce qui n'est pas rien et ce qui représente l'effort financier d'un peu plus de 1 500 000 € que nous accordons à la rénovation du logement minier dans notre territoire.

M. ROBERT : Merci beaucoup pour cette synthèse. Est-ce qu'on peut considérer que les procédures de vote seraient les mêmes pour l'ensemble des délibérations donc 5 à 11 en retirant la 8. Oui ? Il y a des demandes de vote ? Non. C'est un engagement fort aussi de notre collectivité pour accompagner la rénovation des cités minières et accélérer le dispositif, merci beaucoup à toutes et à tous. La délibération n°12 donc toujours François.

M. LEMAIRE : Il s'agit cette fois d'approuver l'évaluation du PLH 2 qui a été réalisée par nos services bien évidemment en collaboration avec les communes et l'ensemble des acteurs du logement sur notre territoire. Différentes réunions ont eu lieu dont une séance plénière le 28 septembre dernier dans nos locaux. Alors permettez-moi de faire une synthèse très réduite, très efficace du long document qui a été transmis avec le dossier du Conseil qui d'ailleurs avait été présenté par nos services lors de la réunion plénière de restitution globalement, il y a des points forts sur lesquels il faut vous appuyer. Tout d'abord la dynamique qui s'est créée au travers du parc privé avec la mise en œuvre depuis ces dernières années du programme d'intérêt général qui vous le savez s'est arrêté et qui fait l'objet lui-même d'une évaluation actuellement avec la perspective d'un nouveau P.I.J. sur le deuxième semestre 2019. L'autre point positif, c'est la dynamique de la production de logements locatifs sociaux sur notre territoire. C'est d'ailleurs la construction dans le parc public qui tire finalement la construction sur notre territoire mais il y a une tendance à l'essoufflement, nous la constatons depuis l'année dernière, elle se confirme sur la programmation L.L.S. 2019 mais tout cela est également inhérent aux difficultés que rencontrent les bailleurs sociaux vous le savez bien qui sont en grandes difficultés financières mais également aux restrictions qu'on peut connaître dans certains quartiers notamment les quartiers Politique de la Ville pour lesquels nous devons aller solliciter des dérogations. L'autre point fort, c'est quand même intéressant et ça vaut sur la centralité, c'est le fait aussi que les opérations de promotion privées redémarrent sur le territoire. C'est vrai que nous avons connu une période un peu compliquée, ça redémarre notamment sur Lens, l'opération nous a été présentée dans le cadre des rencontres de l'habitat. Le principal point faible concernant notre territoire, l'évaluation à mi-parcours de ce P.L.H. est incontestablement l'accession à la propriété. Nous sommes largement en de ça des objectifs que nous avons fixés et c'est incontestablement une piste d'amélioration d'ici la fin du P.L.H. mais surtout vraisemblablement dans le cadre du prochain P.L.H.. Donc, il y a des pistes d'amélioration, continuer bien évidemment la dynamique au niveau du parc privé et peut-être mettre l'accent davantage sur la résorption de l'habitat dégradé de l'habitat indigne. Nous avons hier une réunion avec mes

collègues élus sur la mise en œuvre du permis de louer, cela aussi est un des outils qui permettra de contribuer à la résorption de l'habitat précaire mais finalement c'est un peu lié et nous allons aussi travailler sur l'accompagnement de l'accession à la propriété sous une forme qui vous sera un peu plus détaillée à l'occasion de la présentation du budget sous réserve bien sûr de son approbation. Enfin dernier point, mais on a commencé à mettre aussi les outils et les documents d'orientation, c'est incontestablement améliorer des équilibres entre nos différents territoires de l'agglomération. On a trouvé des équilibres entre la production de logements sur le secteur rural, sur le secteur péri-urbain et la centralité car nous avons une centralité qui est un peu en difficulté de ce point de vue-là et là encore c'est tout le travail que nous avons fait depuis ces derniers mois, trouver davantage d'équilibre de peuplement et notamment dans le parc social. Voilà, je dirai les grandes lignes de cette évaluation et des sujets qui restent à travailler jusqu'à la fin du P.L.H. et dans la perspective du P.L.H. 3.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Cette synthèse rapide par rapport à la dimension du document et l'ampleur du travail qui a été réalisé. Des questions, des remarques ? Je pense que les groupes de travail ont permis aussi de dégrossir le sujet et d'aborder les points de détail qui auraient dû l'être. Non, pas de demande de vote ? Merci beaucoup. On enchaîne donc, c'est Philippe LA GRANGE qui rapporte la délibération n°13.

M. LAGRANGE : La délibération n°13 concerne l'autorisation d'occupation temporaire au profit du Syndicat Mixte des Transports Artois Gohelle dans le cadre des travaux du B.H.N.S.. Par délibération en date du 10 avril 2018, le Conseil Communautaire a autorisé la signature de deux conventions d'occupation temporaire de terrains communautaires au profit du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle nécessaires à la réalisation des travaux de mise en œuvre d'un Bus à Haut Niveau de Service. Une première convention prenant fin au 31 décembre 2018 et relative aux terrains communautaires, situés sur les communes de Bénifontaine, Lens et Vendin-le-Vieil, concernés par le passage des lignes de Bulle 1 et 3, a été régularisée le 19 juin 2018. La seconde relative aux terrains communautaires situés sur la commune de Sallaumines, concernés par le passage de la ligne Bulle 1, est en cours de régularisation. Compte-tenu de l'état d'avancement des travaux sur le secteur du parc d'activités des Renardières à Lens, il y a lieu de prolonger la mise à disposition des terrains repris en annexe jusqu'au 30 avril 2019. Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à la signature d'un avenant à la convention régularisée le 19 juin 2018.

M. ROBERT : Y a-t-il des questions ? Prolongation de convention. Non ? Pas de demande de vote ? C'est adopté. Merci beaucoup. Donc, on me fait remarquer, qu'en fait entre la délibération qui avait été proposée dans un premier temps sur la délibération n°8, la première formulation donc qui n'était pas forcément la bonne et donc ce qui explique le quiproquo donc la délibération 8 fait bien partie des délibérations qui sont soumises à la présentation sur les 27 logements et sur le vote éventuellement de cette instance si on considère que le vote était différent de celle qui avait été présentée tout à l'heure. On la globalise donc on la met dans la même procédure de vote que celles que nous avons adoptées, oui ? Donc la délibération 8 est adoptée à l'unanimité, merci beaucoup. Patrice DELALEU pour la délibération n°14.

M. DELALEU : Merci Président, il s'agit de définir pour l'année 2019 la redevance pour le traitement des déchets végétaux et on vous propose de la maintenir à 26 € la tonne. Vous avez la convention d'apports en annexe, merci.

M. ROBERT : Merci. Des remarques ? Non, c'est adopté. On continue les délibérations 15 et peut-être suivantes, Jean-Pierre BLANCART.

M. BLANCART : Et peut-être suivante, effectivement je vais essayer d'être bref. Première délibération aides au raccordement des habitations au réseau public d'assainissement, c'est la convention de partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie que nous avons et qui arrive à son terme au 31 décembre 2018. Il s'agit donc dans le cadre d'un 11^{ème} programme d'intervention 2019-2024, de signer avec l'Agence de l'Eau une convention qui nous apportera certains avantages et quelques petits inconvénients. On va voir ça juste après.

M. ROBERT : Allez, il y a des demandes d'explication en attendant les explications qui viennent, donc on considère qu'elle est adoptée alors.

M. BLANCART : Non mais de toute façon ce sont les conventions classiques entre l'Agence de l'Eau et la CALL qui permettent d'obtenir des subventions pour le raccordement à l'égout.

M. ROBERT : Allez, c'est adopté on passe à la 16.

M. BLANCART : Alors la 16, donc toujours les aides au raccordement pour les particuliers, la mise en conformité par rapport à ce fameux 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau. Parmi les conditions d'éligibilité établies dans l'article 2 de la délibération publiée, il est précisé que la participation financière est apportée par l'Agence de l'Eau à la CALL à la condition que la collectivité mette en œuvre les pénalités financières prévues par la loi pour les immeubles non et ou mal raccordés dans les deux ans suivant la mise en service du réseau de collecte des eaux usées et ce, conformément à l'article L 1331-8 du code de la santé publique. Il convient donc de définir un pourcentage appliqué à cette pénalité dans la limite de 100 %, nous vous proposons de fixer le montant de cette pénalité à 100 % de la part exploitation et investissement de la redevance assainissement de l'année pleine N-1.

C'est très technique, dit autrement, ça veut dire qu'au bout de deux ans, si la personne n'est pas raccordée, elle pourrait être soumise à une pénalité du double de ce qu'elle a payé l'année précédente et ce, je ne parle pas évidemment du prix de l'eau, je parle bien de la taxe de raccordement, on verra tout à l'heure qui est de l'ordre de 1 €, s'il n'y a pas raccordement correcte. Je précise pour éclaircir un peu l'assemblée ou tout au moins l'éclairer, pas l'éclaircir, que sur 100 raccordements, il y en a 30 de bien faits, 30 de mal raccordés et 40 % de non raccordés. C'est-à-dire que nous dépensons énormément d'argent et les personnes ne se raccordent pas forcément donc cette pénalité tend à les pousser à se raccorder plus vite.

M. ROBERT : Au moment où on fait les travaux, voilà. Des remarques ? Non, c'est adopté. Merci beaucoup, Jean-Pierre la 17.

M. BLANCART : La 17, et bien écoutez, conscient qu'il y a des difficultés à se raccorder afin d'optimiser les taux de raccordement, il est proposé qu'à compter du 1^{er} janvier, que pour tout immeuble existant non raccordé, les frais liés à la mise en œuvre de la partie publique du branchement des eaux usées et des eaux pluviales dans le cas de réseau séparatif soient pris en charge par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, autrement dit, c'est gratuit. Donc, je pense qu'il n'y aura pas d'opposition ?

M. ROBERT : Il n'y en avait déjà pas sur les précédentes, elles étaient adoptées, merci beaucoup. La 18.

M. BLANCART : J'y arrive Président, voilà. C'est le programme « Eau solidaire », c'est-à-dire ce qu'on appelle les chèques eau. De façon à assurer la continuité de service en 2019, nous vous proposons comme à l'ordinaire d'acter que le montant 2018 est de 95 090 €, d'abonder le budget du reste des chèques de 2016 non consommés au 1^{er} janvier de 2 450 € et de fixer la clé de répartition de cette dotation donc de 98 540 € entre les 36 communes sachant qu'on ne change rien à la clé de répartition et de fixer l'acompte de 2019 à 80 % du budget de 2018. C'est purement technique.

M. ROBERT : Oui, mais on continue le dispositif comme ça. C'est adopté ? Merci, on est à la 19.

M. BLANCART : Il s'agit de l'alimentation en eau de la ville de Nœux-les-Mines après un très, très long entretien, ça a duré presque un an avec la ville de Nœux-les-Mines nous nous sommes mis d'accord et nous vous proposons d'autoriser le Président à signer une nouvelle convention de vente d'eau en gros avec la commune de Nœux-les-Mines sur la participation d'une part fixe, fixée à 107 457 € par an qui est le prorata d'utilisation du tuyau qui va mener l'eau du SMAEL depuis La Lys jusqu'à Lens d'un côté et jusqu'à Nœux de l'autre côté et de fixer le prix du m³ d'eau livrée à 0,3512 €. Ce qui fait qu'à partir d'une date très très proche, puisque théoriquement nous inaugurons cette installation vendredi, la ville de Nœux sera désormais alimentée avec l'eau de La Lys.

M. ROBERT : Et paiera ses factures.

M. BLANCART : Et paiera ses factures comme elle le fait désormais depuis à peu près quelques années même si à une certaine époque, ce n'était pas toujours aussi simple.

M. ROBERT : Des remarques, des questions ? Non, et bien c'est adopté. Délibération n°20.

M. BLANCART : C'est la prise de compétence relative à la gestion des eaux pluviales urbaines. Depuis le 5 août 2018 date de publication de la loi 2018-702 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences eau et assainissement aux communautés de communes, la gestion des eaux pluviales urbaines est devenue une compétence à part entière, distincte de la compétence « assainissement des eaux usées ». Il s'agit donc de mettre en cohérence les compétences déjà exercées par la CALL au titre de l'assainissement et de la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement avec celles relatives à la gestion des eaux pluviales urbaines.

M. ROBERT : Pour la délibération n°20 pas de question ? C'est adopté. On continue avec la 21, toujours Jean-Pierre.

M. BLANCART : Je vais pour gagner du temps coupler cette délibération 21 avec la délibération 22 puisque toutes les deux parlent des contributions aux investissements. La première des contributions aux investissements en assainissement que nous vous proposons de porter à la somme de 0,732 €/m³ H.T. à compter du 1^{er} janvier 2019 et dans le même temps de porter la participation au budget eau à la somme de 0,722 € cette fois-ci du m³ ce qui a pour objet avec les variations des uns et des autres de maintenir le prix de l'eau à 5,00 € soit 600,9 € pour 120 m³ à l'année 2019 et je tiens à le dire parce que ça fait quand même depuis 2012 que l'eau n'a pas augmenté à la CALL. Pour une fois qu'il y a une chose qui n'augmente pas, il faut le souligner.

M. ROBERT : Comme disait Philippe les dotations n'augmentent pas non plus dans le même temps donc.... Il y a des questions sur ces deux dernières délibérations, 21 et 22 ? Non. On peut remercier Jean-Pierre d'être arrivé au bout de ce périple et avec l'unanimité sur chacune de ces délibérations. Elles sont adoptées. Sur la 23, Alain BAVAY.

M. BAVAY : Oui, Monsieur le Président, un postulat de départ, la situation sanitaire de la population du territoire de la CALL fait état d'indicateurs dégradés en matière de santé et c'est le moins que l'on puisse dire. Ces données ont amené le Conseil Communautaire à adopter le 19 décembre 2017 une motion relative à l'organisation du système de santé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin présentée par les élus du Groupe Socialiste, Verts et Apparentés du Groupe Républicain et du Groupe Communiste de la CALL intitulée « nous ne voulons pas d'une crise sanitaire ». Un an après, je saisis l'opportunité de cette délibération pour faire un point d'étape. Tout d'abord au niveau de la Communauté d'Agglomération où nous n'avons aucune structuration en matière de santé puisque pas de compétence, nous avons donc essayé de mettre en place une nouvelle structuration. Cette structuration doit nous permettre d'apporter une réponse concrète aux problématiques santé des habitants de la CALL à savoir tout d'abord, la mise en place d'un CLS et on y reviendra tout à l'heure dont l'objectif sera de réduire les inégalités territoriales et sociales en matière de santé, la mise en place d'un atelier santé-villes communautaires pour travailler efficacement au plus près des habitants sur la prévention et la promotion de la santé. La prise en compte du lien santé numérique, de l'innovation santé et des nouvelles technologies afin de s'adapter au monde d'aujourd'hui et de demain et enfin penser à un gros travail autour de l'attractivité du territoire en matière d'implantations médicales. Donc à l'absence de compétence santé, l'objectif de la CALL est bien de mettre toutes ses compétences au service de la santé des habitants. Cette nouvelle structuration donc intègre tout d'abord une commission santé dont vous m'aviez confié l'animation, Monsieur le Président, une instance politique de consultation en appui de la commission Cohésion Territoriale et bien sûr en appui du Bureau et du Conseil Communautaire. Cette commission établira un lien avec le groupe de travail santé du P.M.A. présidé par Bruno TRONI et aura pour référent technique Stéphane THIBAUT que nous avons embauché cette année. Dans la structuration, on intègre aussi un comité de pilotage stratégique santé qui sera une instance d'arbitrage et de stabilisation du contenu des commissions qui sera donc animée par moi-même et par Bruno TRONI, les deux responsables en matière de santé et du P.M.A. de l'Agglo se retrouvant sur cette instance. Une coordination technique interne a également été organisée autour de Fanny BULLAERT, Directrice du projet, Stéphane THIBAUT notre référent CLSASV et Bruno GALUS, référent en matière de santé numérique, d'innovation et de nouvelles technologies. Enfin, nous avons rédigé la nécessité de mettre en place un cotech santé restreinte afin de réunir les partenaires extérieurs en lien avec le projet en cours et un cotech santé élargie afin de réunir l'ensemble des partenaires internes et externes permettant de préparer les comités de pilotage et les commissions santé. Donc, vous voyez la structuration s'organise mais nous n'avons pas entendu de structurer cette organisation en matière de santé sur le territoire pour commencer à avancer, c'est dans ce cadre-là que nous avons rencontré la Présidente de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Liévin, Pays d'Artois. Cette CPTS est quant à elle, déjà opérationnelle mais en même temps nous suivons avec beaucoup d'intérêts celle qui semble vouloir se créer autour de Lens. Bien sûr, un évènement important pour cette commission santé, c'est que nous avons rencontré Madame la Ministre de la Santé, Agnès BUZYN, ce qui nous a permis de réaffirmer la volonté des élus de comprendre l'échec des politiques de prévention sur notre territoire et la nécessité de disposer d'une ingénierie dédiée pour mener à bien les projets. Le SMUR de Lens a également été évoqué, c'est dommage que notre collègue LETOQUART ne soit pas là, puisque nous avons souligné que la suppression de l'une des deux équipes de nuit qui était envisagée mais aussi invoquée le droit et le devoir d'innovation pour répondre au mieux aux besoins de nos populations et ce qui semblait avoir été entendu par la Ministre. J'ai pu également intégrer le C.T.S, le Conseil Territorial de Santé, c'est beaucoup d'acronymes mais c'est une instance importante puisqu'elle organise la territorialisation du programme régionale de santé et cette instance réunit les professionnels, les offreurs des services de santé, les usagers et les associations d'usagers ainsi que les collectivités territoriales et c'est à ce titre-là que j'y siège. Nous avons également travaillé avec les services de l'Etat sur la définition de ce que pouvait être un nouveau CLSM, Conseil Local de Santé Mental, puisque l'Etat nous proposait aujourd'hui de signer une charte ou un accord agrégeant les deux Communautés d'Agglomération de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin autour d'un seul CLSM, vous vous rendez compte, que ça fait 400 000 habitants pour parler de santé mentale sur un territoire où les problématiques sont tellement nombreuses. Nous nous sommes donc opposés mais nous essayons en toute logique puisque nous sommes en train de développer un Contrat Local de Santé au niveau la Communauté d'Agglomération. Nous développons des outils notamment les A.S.V. au niveau de la Communauté d'Agglomération, il nous semblait essentiel également dans le champ de la santé mentale de pouvoir travailler au niveau de notre seule Communauté d'Agglomération. Pour vous donner un chiffre très rapide, sur tous les CLSM de France, seulement 7 % concernent plus de 100 000 habitants et nous, on nous proposait un CLSM à 400 000, vous devinez bien que cette proposition était inacceptable. Donc voilà tout ça pour en arriver à notre charte partenariale qui va nous permettre d'officialiser la volonté commune de la Communauté d'Agglomération et de l'ARS de s'engager durablement dans les domaines de la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. Cette charte d'engagement est donc proposée au Conseil Communautaire pour validation et elle permettra de formaliser des pré-requis préalables à la signature du CLS. Très rapidement ce CLS, bien sûr qu'il sera signé dans un contexte très déficitaire en matière de santé sur le territoire avec un périmètre d'actions qui se fera donc autour des 36 communes de la Communauté d'Agglomération et qui pourra nous permettre de travailler sur des priorités dégagées entre l'ARS et la CALL à savoir la promotion de la santé des enfants et des jeunes, l'amélioration de l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies et enfin, favoriser l'attractivité globale du territoire pour les professionnels de santé. Dans cette charte, nous reviendrons également sur la gouvernance, la coordination et le calendrier prévisionnel des travaux à mettre en place. Je vous ai parlé également d'innovation, de numérisation, et bien on a une petite cerise sur le gâteau aussi à célébrer ce soir, Monsieur le Président, puisque la Communauté

d'Agglomération de Lens-Liévin a déposé en septembre 2018, une candidature à l'appel à manifestation d'intérêts liv-labs sport du CNDS afin d'utiliser l'activité physique commune des modalités pour faire face aux difficultés de santé qui touchent la population et s'inscrire dans un processus d'innovation ouverte associant largement la filière économique du sport dans toutes ces composantes, le milieu associatif sportif, et mettant en avant les lieux d'expérimentation de pratique telle que la Chaîne des Parcs. Le CNDS vient de nous faire parvenir sa décision de sélection de notre projet parmi les 5 retenus au niveau de l'échelle nationale. Une dotation financière va permettre d'affiner ce projet dans cette dimension d'animation et pré-opérationnelle jusqu'en juin 2019, voilà. Excusez-moi d'avoir été un peu long mais l'enjeu est d'importance et nous n'attendons plus que votre approbation pour nous engager dans cette démarche qui permettra de formaliser notre Contrat Local de Santé.

M. ROBERT : Je pense que c'était important, quasiment un an jour pour jour de faire le point des différentes étapes parce que la question de la santé est souvent abordée dans cette instance comme dans d'autres et de pouvoir regarder le chemin parcouru en un an même s'il y a encore beaucoup de travail à réaliser beaucoup d'étapes à franchir collectivement, c'est bien aussi de pouvoir se positionner, là de voir d'où on est parti, il y a si peu de temps, tout compte fait, un an et ça passe vite quand on parle de santé. Y a-t-il des questions, des remarques sur cette délibération et sur cette convention avec l'ARS ? Non, on l'adopte, merci beaucoup en tout cas. La délibération n°24, c'est Alain LHERBIER qui la présente en remplacement de Maryse LOUP.

M. LHERBIER : Merci, Monsieur le Président, il s'agit d'une mise en œuvre d'une priorité du Projet de Territoire pour la création d'un emploi de chef(fe) de projet mobilité et déplacement, ceci pour la Direction Générale des Services Techniques. Suivant la loi du 12 mars 2012 qui a été modifiée, les modalités de recrutement d'agent contractuel recruté sur un emploi permanent, ceci afin de pouvoir procéder à la nomination d'un agent ainsi recruté, une délibération de création de cet emploi est nécessaire. Cette délibération doit prévoir précisément la catégorie, le diplôme, l'expérience et le niveau de rémunération en référence à l'indice brut des grilles indiciaires de fonctionnaires et d'autoriser le Président, à recruter à temps complet et pour une durée de 3 ans, un agent contractuel, cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux afin d'exercer les fonctions de chef(fe) de projet mobilité et déplacement.

M. ROBERT : Oui, Bruno.

M. TRONI : Président, c'est juste une interrogation sur la finalité de ce poste, à voir aussi la fiche de poste parce qu'ils nous semblent que la compétence transport et mobilité, c'est bien du ressort du Syndicat Mixte des Transports, donc on voulait simplement avoir l'explication parce que ça serait plutôt à eux à créer ce poste et le mettre à disposition de l'agglomération plutôt que de l'agglomération et de travailler dessus et de le mettre après les résultats des études à leur disposition.

M. ROBERT : Oui, il y a des questions qui relèvent directement de l'agglomération sur certains déplacements mais aussi en même temps pour piloter le contrat, il faut aussi quelqu'un de chez nous pour qu'il puisse être identifié là-dessus donc c'est un peu dans cette optique-là. On pourra passer la fiche de poste mais c'est dans cette logique-là qu'on avait fait l'appel à candidatures et on passe la délibération justement parce qu'on avait des contractuels et pas des statutaires. Il y a une demande de vote sur la délibération ? Non, c'est adopté. On t'envoie la fiche de poste pour que le groupe puisse l'avoir. On continue, donc c'est adopté la 24. La 25, Alain.

M. LHERBIER : Il s'agit de recrutement de vacataires pour la mise en œuvre des ateliers Minecraft sur les quartiers NPRU de la CALL, c'est une modification due à une erreur matérielle. Lors du Conseil du 13 novembre dernier, la Communauté a voté les modalités d'emploi de 6 vacataires recrutés parmi les effectifs étudiants de la Faculté Jean Perrin de Lens pour un total de 20 h par contrat, ventilé sur 4 mois (de novembre 2018 à février 2019). Une erreur matérielle a été constatée dans la rédaction d'un des critères de la délibération qui nécessite une modification. L'objet de la délibération visait à modifier la base de rémunération de 20 € net de l'heure transport compris au lieu de 20 € de l'heure transport compris. Donc à savoir que le coût pour la CALL est de 2 400 €.

M. ROBERT : Pas de remarque, c'est adopté, merci beaucoup. La 26 toujours Alain.

M. LHERBIER : Il s'agit de désigner un nombre de représentants de la collectivité au Comité Technique et au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail. Un petit rappel des anciens membres, il y avait 4 titulaires et 4 suppléants donc les anciens membres étaient : Mme Maryse LOUP, M. Jean-Pierre BLANCART, Mme Martine CZEKALOWSKI, M. Bernard URBANIAK, M. François LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Jeanne HOUZIAUX, Mme Katia BRETON, donc désigne 5 représentants de la collectivité au Comité Technique et au CHSCT et pour toute la durée du mandat électif actuel comme suit, c'est-à-dire c'est 5 au lieu de 4, donc les représentants titulaires sont Mme Maryse LOUP, M. Bernard URBANIAK, M. Jean-Pierre BLANCART, Mme Martine CZEKALOWSKI, Mme Jeanne HOUZIAUX, en tant que suppléants, Mme Christine STIEVENARD, M. André KUCHCINSKI, Mme Naceira VINCENT, M. Yvon LEJEUNE et M. Pierre SENECHAL.

M. ROBERT : On ajuste aussi parce qu'on a augmenté le nombre de représentants du personnel au sein de cette instance. Pas de remarque ? C'est adopté. Merci beaucoup. André KUCHCINSKI pour la délibération 27.

M. KUCHCINSKI : On continue dans les désignations, il faut désigner le représentant de la Commission de Suivi du Site des Sociétés MAXAN et VYNOCA à Mazingarbe et nous proposons Mme Catherine BECART, voilà pour la délibération 27.

M. ROBERT : Et bien félicitations. La 28.

M. KUCHCINSKI : Alors la 28, désignation également malheureusement suite au décès de M. GEERINKX, il faut procéder à une désignation pour la Commission Consultative des Services Publics Locaux en qualité de suppléant, pour le Comité Consultatif Intercommunal de Sapeurs-Pompiers Volontaires en qualité de titulaire, mais également pour le SIZIAF en qualité de délégué, il est proposé donc M. Claude BASSEZ pour remplir ces différentes missions.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté, merci. Toujours André, la 29.

M. KUCHCINSKI : Oui, délibération n°29. Donc dans le cadre du projet ACTES concernant la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité, nous avons délibéré pour la mise en œuvre de la transmission des actes administratifs, nous pensions faire la même chose pour les actes et les documents budgétaires mais la Direction Financière ayant été reconstituée, nous ne sommes pas prêts, nous demandons de reporter d'une année la mise en œuvre de la télétransmission pour les documents budgétaires. Donc, il s'agit par cette délibération de vous autoriser, Monsieur le Président, à signer l'avenant qui figure en annexe de la délibération.

M. ROBERT : Oui, je pense que là on régularise..... Pas de remarque là-dessus ? On accepte. La délibération, elle est approuvée, merci beaucoup. La délibération n°30, c'est Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : La délibération 30, c'est une délibération traditionnelle. C'est l'attribution de la compensation avec le tableau qui l'accompagne. Les délibérations 31 à 36, si vous le permettez, Monsieur le Président, ce sont des délibérations qui nous amènent à garantir des emprunts auprès de différents bailleurs sociaux, sur Liévin, sur Eleu, sur Pont-à-Vendin, vous avez tout ça en détail avec l'indication des bailleurs sociaux concernés.

M. ROBERT : Alors, sur la 30, y a-t-il des remarques ? Mais bon, je pense que chaque commune a vu faire sa répartition, Patrice.

M. DELALEU : C'est sur les compensations, je vais dire que ça fait quand même presque 20 ans depuis les modifications des taxes que les communes rurales ont elles une contribution négative, c'est-à-dire que nous on paye à l'Agglo. Est-ce qu'il n'est pas possible de recalculer ça ? Je veux dire dans le prochain budget parce que commune rural petit budget, compensation négative, c'est un peu compliqué.

M. ROBERT : On avait regardé tous ces éléments à la commission pas de compensation mais de transfert de charges, ça avait été remis sur la table de façon globale et ça avait été réapprouvé il y a très peu de temps, donc si on refait le travail, ça ne pourra pas être dans l'exercice des deux mois qui nous séparent du prochain budget. Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : La remarque de Patrice DELALEU est fondée, simplement ce sont des règles que nous avons établies, je pense qu'à l'occasion du travail qui est mené avec le B.H.N.S. avec disons les travaux qui l'ont accompagnés et que nous avons tous financés, il y a une réflexion à avoir sur l'équilibre du territoire, c'est-à-dire, par exemple sur le fonds de concours, est-ce qu'il doit rester au même niveau ? Est-ce que tout ceci ne peut pas être calculé de manière plus équilibrée ? Je pense que ces questions sont à poser, elles sont posées. Est-ce que le plan piscine concerne uniquement les piscines existantes et les lieux où elles sont implantées ou est-ce que cela peut s'étendre ? C'est une réflexion globale, ce n'est pas l'attribution. Si on touche à ça, on va désarticuler le dispositif, en revanche si à l'occasion de ces remarques, on pense à l'avenir de l'agglomération dans son ensemble et à l'équilibre des territoires, je pense que là, ce sera utile.

M. ROBERT : On n'est plus sur la même logique mais on comprend, on ne peut pas forcément revoir les augmentations mais on peut voir différemment les attributions sur certains projets. Oui, Patrice.

M. DELALEU : Je me souviens c'est toujours les vieux combattants mais il y a quelques années on avait déjà fait cette réclamation. Quand on fait le rapport de ce que la Communauté d'Agglomération apporte aux communes et qu'on fait le ratio au nombre d'habitants, c'est sûr qu'on est perdant. Quand on a 300, 600 habitants et qu'on a investi par exemple sur Gouy, on va faire la station d'épuration, ça fait un ratio de 15 000 € par habitant.

M. ROBERT : On ne peut pas forcément réagir au nombre d'habitants dans le territoire dans lequel on est, mais là aujourd'hui le travail a été repris dans les commissions d'évaluation de transfert de charges pour confirmer cette règle-là collectivement. Qu'on le voit comme l'évoque Jean-Marie sur différents projets, différents sujets sur les équilibres de territoire, des actions pour permettre là d'avoir une logique qui réponde aussi à la fois à la Commission de Transfert de Charges, au travail qui a été réalisé, on avait un cabinet qui nous a accompagnés là-dessus et au Projet de Territoire qu'on a validé sur les grandes orientations et sur l'équilibre territorial qui doit en

découler. Donc, on peut le faire de cette façon-là plutôt que de le faire par la dotation. Donc sur la 30, il y a une demande de vote ? Non, donc c'est adopté. De 31 à 36, y a-t-il des remarques, des questions, non ? Donc, elles sont adoptées également. Thierry DAUBRESSE pour les 37 à 40.

M. DAUBRESSE : 4 délibérations qui sont plus des délibérations de régularisation comptable que des délibérations qui amèneraient à prendre des décisions. Donc, la première, la 37 concerne le budget général avec des régularisations dues à l'AP/CP, donc simplement des écritures pour tenir compte des réalisations 2018 ou des non-réalisations et de les reporter en 2019 et en fonctionnement, rien de particulier, la constatation de l'amortissement et transfert à la section d'investissement. Sur la délibération 38, budget Action Economique, pareil, c'est des écritures qui réaffectent certains montants mais pas d'engagement budgétaire supplémentaire pour un montant de 1 900 000 €. Sur la délibération 39 qui concerne le budget de l'eau potable même opération mais là pour un budget uniquement de 2 000 €. Sur la délibération n°40 qui concerne le budget annexe Crématorium, il y a 5 opérations qui ont été passées pour un total au débit et au crédit en dépenses et en recettes d'un montant de 31 080 € mais pas d'engagement supplémentaire non plus.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Bruno.

M. TRONI : Simplement pour dire que sur l'ensemble des délibérations sur les finances, il y aura une abstention du groupe de la 36 à la 40...

M. ROBERT : De la 37 à 40.

M. TRONI : Jusqu'à la 46, on s'abstiendra.

M. ROBERT : Mais la 36, c'était sur les garanties d'emprunt, on part de la 37 parce que la 36, c'est la garantie d'emprunt.

M. TRONI : Oui, sur la garantie, on était d'accord.

M. ROBERT : Ok, donc on va mettre déjà au vote les 37 à 40, vote pour ? Merci. Abstention ? Merci. Vote contre, Il n'y en a pas. Merci beaucoup. Donc, je vous rappelle qu'il ne faudra pas oublier de signer les registres en sortant par rapport à ces différentes délibérations, les registres comptables. La délibération n°41, c'est Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui, alors les délibérations de 41 jusqu'à 46, ce sont des ajustements budgétaires en cours d'exercice qui sont classiques à cette époque et qui ne modifient pas la structure générale du budget.

M. ROBERT : Par rapport aux propos de Bruno, s'il n'y a pas de remarque, je mets au vote les délibérations que vient d'évoquer Jean-Marie ALEXANDRE. Vote pour ? C'est bon, merci. Abstention ? Merci et pas de vote contre. Merci beaucoup, l'ordre du jour est clos pour ce soir. Je vous souhaite une bonne fête de fin d'année.